



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/05/2025

Référence
27_2025

Objet de la délibération
Mise aux normes de deux points lumineux (FDEA)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Date de la convocation
18/04/2025

Date d'affichage
18/04/2025

Vote
UNANIMITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 7 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à Mme MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme à M. DENEUX François, PIART Stève à M. CANARD Stéphane

Absents séance: MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Mise aux normes de deux points lumineux (FDEA)**

Pour mise en conformité de l'Eclairage Public avec la réglementation, il est nécessaire de procéder au changement de deux points lumineux situés chemin d'Harcy, selon devis de la FDEA :

Pour un montant à charge de la commune de 1 094,40€ TTC
Maîtrise d'œuvre de 91,20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 13/05/2025

Et

Publication ou notification du :
13/05/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2025

Le Maire,
François DENEUX

